



Waldorf - 98



Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de Waldorf pendant l'an 1809, et contenant six huit feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Cologne.

A Cologne le trois Décembre 1808.

premier feuillet.

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.<sup>T</sup> d

CANTON d

MAIRIE d

N.º 1

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent neuf. le Douze du mois de Janvier par-devant nous, Jacques Meusel Maire de Waldorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Guillaume Lindenhoven âgé de vingt deux ans, né à Pönsdorf département de la Prusse, profession de cordonnier demeurant à Pönsdorf - département de la Prusse - fils de Denis Lindenhoven demeurant à Pönsdorf et de Gertrude Simonis

Et demoiselle Anne Marie Moeß âgée de vingt cinq ans, née à Aemmerich - département de la Prusse, profession de fille de Jean Moeß demeurant à Aemmerich - département de la Prusse - et de Gertrude Klein demeurant à Aemmerich - département de la Prusse.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir; la première le premier du mois de Janvier et la seconde le huit du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi què du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Guillaume Lindenhoven et Anne Marie Moeß sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Mathieu Renselet âgé de quatre ans, profession de Cordonnier demeurant à Aemmerich qui nous a dit être voisin de l'époux et Joseph Kuchem âgé de quarante ans, profession de Journalier demeurant à Aemmerich qui nous a dit être voisin de l'épouse et Jean Moeß âgé de soixante ans, profession de Cordonnier demeurant à Aemmerich qui nous a dit être voisin de l'épouse et Ferdinand Renterich âgé de cinquante ans, profession de Cordonnier demeurant à Aemmerich qui nous a dit être voisin de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Mont Gnois Greffier Guillaume Lindenhoven et Anne Marie Moeß Joseph Kuchem, Jean Moeß et Ferdinand Renterich ont déclaré en faveur signé Meusel

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> d. *Cologne*

CANTON d. *Syval*

MAIRIE d. *Walsdorf*

N.º 2.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf*. le *dieu huit* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Jacques Meises* Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Hertz* *voeu* âgé de *cinquante trois* ans, né à *Walsdorf* — département de *la Roer* — profession de *Journalier* demeurant à *Walsdorf* — département de *la Roer* — fils de *Guillaume Hertz* et de *Mectilde Frings* *époux décedés* demeurant à *Walsdorf* — département de *la Roer*.

Et demoiselle *Catharina Syerssch* — âgée de *vingt Cinq* ans, née à *Metternich* — département d. *Rhin et Moselle* — profession d. — demeurant à *Syrenich* — département de *la Roer* — fille de *Jean Syerssch* et de *Sybilie Madestheim* *époux décedés* demeurant à *Metternich* — département de *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir; la première le *huit* du mois de *Janvier* courant — et la seconde le *quinze* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Hertz* et *Catharina Syerssch* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Hertz* âgé de *quarant neuf* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Wiersdorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Silman Preber* âgé de *vingt ans*, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Mathieu Gornas* âgé de *vingt six* ans, profession de *Cabaretier* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et de *Casper Firsch* âgé de *vingt six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Metternich* *Walsdorf* *Meises*  
*Pierre Hertz* *Catharina Syerssch* *Casper Firsch* et *Jean Hertz* ont déclaré en  
 savoir signé.



DEPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT de *Cologne*

CANTON de *Syrühl*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º 3.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* - le *vingt six* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Mathieu Wiefs* *voeu* âgé de *trente* ans, né à *Waldorf* département de *la Prusse* profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Prusse* fils de *Winand Wiefs* et de *Marie Werts* demeurant à *Waldorf* département de *la Prusse*

Et demoiselle *Anne Claire Galbrecht* âgée de *trente six* ans, née à *Stothheim* département de *Rhin et Moselle* profession de *...* demeurant à *Aelfter* département de *Rhin et Moselle* fille de *Jean Galbrecht* et de *Anne Heiden* demeurant à *Aelfter* département de *Rhin et Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *premier* du mois de *Janvier* courant et la seconde le *huit* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *...* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Mathieu Wiefs* et *Anne Claire Galbrecht* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Kott* âgé de *trente huit* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Syonheim* qui nous a dit être *cousin* de l'époux et *Guerin Galbrecht* âgé de *trente six* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Mathieu Wiefs* âgé de *trente six* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Caspar Wirsch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Syonheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les parties contractantes et les témoins ont déclaré ne savoir signer*

*Meuser*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de *Colonie*

CANTON de *Syrühl*

MAIRIE de *Walldorf*

N.º *1.*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quatorze* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Dumbrel* *veuf* âgé de *soixante quatre* ans, né à *Weseling* — département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Weseling* — département de *la Roer* — fils de *Jacques Dumbrel* et de *Christine Herem* épouse *décédée*. demeurant à *Weseling* — département de *la Roer*.

Et demoiselle *Elisabeth Sodoge* *veuve* *75* *ans* âgée de *quarante sept* ans, née à *Longsdorf* — département de *Rhin et Moselle*, profession de *Cultivatrice* demeurant à *Longsdorf* — département de *la Roer* — fille de *Jean Sodoge* et de *Sybille Spreyer* épouse *décédée* demeurant à *Longsdorf* — département de *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walldorf* savoir; la première le *vingt neuf* du mois de *Janvier* et la seconde le *cinq* du mois de *février* courant que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *un* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Dumbrel* et *Elisabeth Sodoge*

sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Nilman Preber* âgé de *cinquante huit* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Christien Rirsch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Sornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Mathusen* âgé de *trente six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Melbrass* âgé de *trente six* ans, profession de *Maître d'École* demeurant à *Sornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Jesurunnd Fründell*  
*Nilman Preber*  
*Christien Rirsch*  
*Guillaume Mathusen*  
*Jean Melbrass*  
*Meuser*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de *Cologne*

CANTON de *Sprecht*

MAIRIE de *Walsdorf*

N.º 5.

ACTE DE MARIAGE.

14/2. 1809

L'AN mil huit cent *1809* le *Quatorze* du mois de *février* par-devant nous,  
*Jacques Meuser* Maire de *Walsdorf* officier de  
 l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Syberty* âgé de *fronts un 31*  
 ans, né à *Quesdaff* — département de *Rhin et Moselle*, profession de *Cultivateur*  
 demeurant à *Sprecht* — département de *la Roer* — fils de *Henri Syberty* *decédé*  
 demeurant à *Quesdaff* — département de *Rhin et Moselle* et de *Marie Metgenbach*

Et demoiselle *Melina Schopp* âgée de *vingt trois* ans, <sup>23</sup>  
 née à *Sprecht* — département de *la Roer*, profession de *Cultivateur*  
 demeurant à *Sprecht* — département de *la Roer* — fille de *Jean Schopp*  
 et de *Ann Sophie Kemper*  
 demeurant à *Sprecht* — département de *la Roer*, qui *présent à l'acte ont déclaré consentir*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' savoir; la première le et la seconde le que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Guillaume Syberty* et *Melina Schopp*

sont unis par le mariage.  
 De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Thierj Syberty* âgé de *quarante cinq* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Sprecht*  
 qui nous a dit être *ami* de l'épouse  
 et *Germain Syberty* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur*  
 demeurant à *Sprecht* qui nous a dit être *ami* de l'épouse  
 et *Christoffel Hendrich* âgé de *fronts* ans, profession de *Cultivateur*  
 demeurant à *Quesdaff* qui nous a dit être *ami* de l'épouse  
 et *Jean Vlar* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur*  
 demeurant à *Sprecht* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Guillaume Syberty*  
*Melina Schopp*  
*Jacques Meuser*  
*Thierj Syberty*  
*Germain Syberty*  
*Christoffel Hendrich*  
*Jean Vlar*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de *Belgia*

CANTON de *Spüch*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º *6*.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quatorze* du mois de *février* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Martin Joseph Wappenschmidt* âgé de *vingt deux* ans, né à *Luftelberg* département de *Rhin et moselle*, profession de *Maréchal ferrant* demeurant à *Luftelberg* département de *Rhin et moselle* fils de *Jean Wappenschmidt* et de *Luftilde Wild* demeurant à *Luftelberg* département de *Rhin et moselle*.

Et demoiselle *Anne Catharine Mursch* âgée de *quarante sept* ans, née à *Waldorf* département de *la Roer*, profession de *cultivatrice* demeurant à *Waldorf* département de *la Roer* fille de *Guillaume Mursch* et de *Elisabeth Mürrenspous* épouse décédée demeurant à *Waldorf* département de *la Roer*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *vingt deux* du mois de *Janvier* et la seconde le *vingt neuf* *mem. mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Martin Joseph Wappenschmidt* et *Anne Catharine Mursch* sont unis par le mariage.

De quoi ayons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Mathiesen* âgé de *trente six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Christian Mursch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *François Mersch* âgé de *vingt six* ans, profession de *Chasseur* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Tilman Meber* âgé de *vingt ans*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Gornheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Martin Joseph Wappenschmidt*  
*Anne Catharine Mursch*, *Guill. Mathiesen*, *Christian Mursch*, *Meuser*  
*François Mersch*, et *Tilman Meber* ont daté ce  
savoir séquent.



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de *Cerlogue*

CANTON de *Syrüchl* MAIRIE de *Waldruff*

N<sup>o</sup> 17.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quatre* *4-5-09* du mois de *Mai* par-devant nous, *Jacques Meuses* Maire de *Waldruff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Linnard* âgé de *vingt cinq* ans, né à *Mädorf* département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* *2509* demeurant à *Syrenich* département de *la Roer* fils de *Jean Linnard* et de *Anne Marie Wesbendaf* département de *la Roer*, qui present a l'acte ont déclaré consentir

Et demoiselle *Carbe Mühlens* âgée de *vingt sept* ans, née à *Syrenich* *27-5-66* département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syrenich* département de *la Roer* fille de *Joseph Mühlens* et de *Gertrude Pohls* département de *la Roer*, qui present a l'acte ont déclaré consentir

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldruff* savoir; la première le *vingt trois* du mois d'*Avril* et la seconde le *vingt* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Linnard* et *Carbe Mühlens*

sont unis par le mariage. De quoi ayons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Mühlens* âgé de *vingt cinq* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Jacques Mühlens* âgé de *vingt un* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldruff* qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Jean Linnard* âgé de *vingt* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Mädorf* qui nous a dit être *frère* de l'épouse et *Christien Wirsch* âgé de *vingt six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Syrenheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Jacobus Mühlens*  
*Jacobus Mühlens* *Jacobus Mühlens*  
*Pierre Linnard* et *Christien Wirsch* ont déclaré et signé

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de

*Cologne*

CANTON de *Syrich*

MAIRIE de *Walsdorf*

N.º 8.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quatre* du mois de *Mai* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walsdorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jacques Graff* âgé de *vingt sept* ans, né à *Wiesem* département de *Rhin et Moselle*, profession de *Journaler* demeurant à *Syrenich* département de *la Prusse* fils de *Jacques Graff* et de *Gertrude Heiligas* épouse de *defunct* demeurant à *Wiesem* département de *Rhin et Moselle*.

Et demoiselle *Anne Marie Rang* âgée de *quarante* ans, née à *Dünkelroeu* département de *Rhin et Moselle*, profession de *ouvrière* demeurant à *Syrenich* département de *la Prusse* fille de *Christ Rang* et de *Gertrude Goethens* épouse de *defunct* demeurant à *Dünkelroeu* département de *Rhin et Moselle*.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walsdorf* savoir; la première le *vingt trois* du mois de *Avril* et la seconde le *trente* du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jacques Graff* et *Anne Marie Rang* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Schaefer* âgé de *quarante quatre* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Grop* âgé de *vingt six* ans, profession de *La. Dinier* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Christien Risch* âgé de *treize* ans, profession de *Levant de la Mairie* demeurant à *Syrenich* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Christien Meid* âgé de *vingt sept* ans, profession de *Journaler* demeurant à *Walsdorf* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Wilhelm Meuser*

*Jean Grop, Christien Risch et Christien Meid* ont déclaré au sursuivant signés.

*Meuser*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM<sup>T</sup> de *Cologne*

CANTON de *Syrubt*

MAIRIE de *Waldruff*

N<sup>o</sup> 9

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *vingt six* du mois de *Mai* par-devant nous, *Jacques Meuses* Maire de *Waldruff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mötz* âgé de *vingt huit* ans, né à *Weilerstriff* département d' *la Roer* profession de *domestique* demeurant à *Sponheim* département de *la Roer* fils de *Jean Mötz* et d' *Agnes Speckard* demeurant à *Weilerstriff* département de *la Roer* qui présents à l'acte ont déclaré consentir

Et demoiselle *Mechtild Rouhl* âgée de *vingt six* ans, née à *Sponheim* département de *la Roer* profession de *...* demeurant à *Sponheim* département de *la Roer* fille de *Pierre Rouhl* et d' *Anne Prott* demeurant à *Sponheim* département de *la Roer* qui présents à l'acte ont déclaré consentir

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldruff* savoir; la première le *quatorze du mois de Mai* et la seconde le *vingt un du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes,

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Mötz* et *Mechtild Rouhl* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Lohmüller* âgé de *trente deux* ans, profession de *vallet* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Jean Gropf* âgé de *vingt six* ans, profession de *...* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Pierre Rouhl* âgé de *cinquante* ans, profession de *...* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Jean Waldruff* âgé de *trente sept* ans, profession de *maître d'école* demeurant à *Sponheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Jacques Meuses* *Jean Waldruff*  
*Mechtild Rouhl* *Jean Gropf*  
*Pierre Lohmüller* et *Jean Gropf* ont déclaré au savoir *Meuses*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de *Cologne*

CANTON de *Syrühl*

MAIRIE de *Malsonff*

N.º 10

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *quinze* du mois de *Juin* par-devant nous, *Jacques Meusel* Maire de *Malsonff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Gerhard Wand* âgé de *trente quatre* ans, né à *Metternich* — département de *la Prusse*, profession de *Charpentier* fils de *Jean Wand* et de *Marie Schaefer* demeurant à *Metternich* — département de *la Prusse*, qui présent a acte a déclaré consentir.

Et demoiselle *Gertrude Schramborn* âgée de *vingt six* ans, née à *Syonheim* — département de *la Prusse*, profession de *filles* fille de *Henry Schramborn* et de *Anne Kuntz* demeurant à *Syonheim* — département de *la Prusse*, qui présent a acte ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Malsonff* savoir; la première le *vingt huit* *Mai* et la seconde le *quatre* *Juin* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Gerhard Wand* et *Gertrude Schramborn* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Mathusieu* âgé de *trente six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syonheim* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Casper Risch* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Syonheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Antoine Kaufenberg* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Syonheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse et *Casper Wand* âgé de *trente huit* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Metternich* qui nous a dit être *frère* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Jacques Meusel*  
*Casper Risch* et *Antoine Kaufenberg* ont déclaré  
en savoir légal  
*Meusel*



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.<sup>T</sup> d. Cologne

CANTON de Spuhl

MAIRIE de Waldrath

N.º 11

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent neuf le douze du mois de Juillet par-devant nous, Jacques Meuses Maire de Waldrath officier de l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Faltentstein ouvrier âgé de quarante deux ans, né à Stolzheim — département d. Rhin et Moselle, profession d. Journalier demeurant à Waldorf — département de Rhin — fils de Jean Faltentstein decedé et d. Anne Heiders demeurant à Stolzheim — département de Rhin et Moselle

Et demoiselle Agnes Flops âgée de trente cinq ans, née à Weilerstriff — département de la Moselle, profession de servante demeurant à Wornheim — département de la Moselle — fille de Jean Flops et d. Gertrude Schumacher demeurant à Weilerstriff — département de la Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldrath savoir; la première le douze du mois de Juillet et la seconde le neuf du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Pierre Faltentstein et Agnes Flops sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Hartenberg âgé de cinquante trois ans, profession de Orfèvre demeurant à Wornheim qui nous a dit être ami de l'époux et Jean Eich âgé de trente six ans, profession de Journalier demeurant à Waldorf qui nous a dit être ami de l'épouse et Jean Gropf âgé de vingt six ans, profession de Sardinié demeurant à Wornheim qui nous a dit être ami de l'époux et Caspar Prisch âgé de trente six ans, profession de Sergent de la Marine demeurant à Wornheim qui nous a dit être ami de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Gropf, Pierre Faltentstein, et Agnes Flops, Jean Eich, Jean Gropf et Caspar Prisch ont déclaré au futur sieur Meuses

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> d. *Cologne*

CANTON d. *Syrich*

MAIRIE de *Walraf*

N.º *12*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *vingt six* du mois de *Juillet* par-devant nous,  
*Jacques Meuser* Maire de *Walraf* officier de  
 l'état civil, sont comparus le sieur *André Weis* âgé de *trente quatre*  
 ans, né à *Walraf* département d. *la Prusse*, profession d. *Journalier*  
 demeurant à *Walraf* département de *la Prusse* fils de *Mathieu Weis*  
 et de *Mari Schlaus* épouse *décédée*  
 demeurant à *Walraf* département de *la Prusse*

Et demoiselle *Clair Melins* âgée de *vingt six* ans,  
 née à *Walraf* département d. *la Prusse*, profession d. *Journalier*  
 demeurant à *Walraf* département de *la Prusse* fille de *Geoffroi Melins*  
 et de *Esther Hertt* épouse *décédée*  
 demeurant à *Walraf* département de *la Prusse*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walraf* savoir; la première le *seize* du mois de *Juillet* et la seconde le *vingt trois* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *André Weis* et *Clair Melins* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Gros* âgé de *vingt six* ans, profession de *Serrurier* demeurant à *Walraf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Melins* âgé de *trente ans*, profession de *Journalier* demeurant à *Walraf* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *Geoffroi Eulen* âgé de *vingt sept* ans, profession de *Journalier* demeurant à *Walraf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Caspar Melisch* âgé de *trente six* ans, profession de *Argent de la Main* demeurant à *Bornheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Jos. Gros* *Jos. Melins*  
*André Weis* *Clair Melins* *Geoffroi Eulen* *Caspar Melisch* *Meuser*  
 ont déclaré en la voir signés.



DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEM.<sup>T</sup> d. *Cologne*

CANTON de *Syrich*

MAIRIE de *Walraf*

N.º *115*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *six* du mois de *Septembre* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Walraf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Thierj Sprüncher* âgé de *vingt six* ans, né à *Casaff* département d. *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casaff* département de *la Roer* fils de *André Sprüncher* et de *Anne Krems épouse décédée* demeurant à *Casaff* département de *la Roer*.

Et demoiselle *Marie Kimmelman* âgée de *vingt* ans, née à *Casaff* département d. *la Roer*, profession de *Cultivatrice* demeurant à *Casaff* département de *la Roer* fille de *Jacques Kimmelman* et de *Agnes Grusque* demeurant à *Casaff* département de *la Roer*, qui parent a l'acte ont d'ailleurs consenti.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Walraf* savoir; la première le *vingt sept* du mois de *août* et la seconde le *trois* du mois de *septembre* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Thierj Sprüncher* et *Marie Kimmelman* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henry Schaefer* âgé de *vingt quatre* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casaff* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Rlett* âgé de *cinquante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casaff* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Fiebender* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casaff* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Schorn* âgé de *vingt* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Casaff* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Jacques Meuser* *Thierj Sprüncher* et *Marie Kimmelman*, *Jean Rlett* *Jean Fiebender* et *Jean Schorn* ont d'ailleurs en faveur signé. *Meuser*



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de *Cologne*

CANTON de *Prücht*

MAIRIE de *Waldruff*

N.° 15.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf* le *dix neuf* du mois de *Septembre* par-devant nous, *Jacques Meuses* Maire de *Waldruff* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Schneidet* âgé de *vingt sept* ans, né à *Toldensfeld* - département de *Rhin et Moselle*, profession de *Valet* demeurant à *Waldersdorf* - département de *la Roer* - fils de *Jean Schneidet* et de *Agnes Pringens épouse décédée* demeurant à *Toldensfeld* - département de *Rhin et Moselle*.

Et demoiselle *Anne Sophie Schramborn* # *75.9.64* âgée de *vingt un* ans, née à *Wormheim* - département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Wormheim* - département de *la Roer* - fille de *Henry Schramborn* et de *Anne Moutphs* demeurant à *Wormheim* - département de *la Roer*; qui *présent à l'acte ont déclaré consentir*

74/20-89

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Waldersdorf* savoir; la première le *trois Septembre* et la seconde le *dix du même mois* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir des *extraits de naissance* des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Schneidet* et *Anne Sophie Schramborn*

sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Schneidet* âgé de *trente cinq* ans, profession de *valet* demeurant à *Pringen* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Gerard Mand* âgé de *trente cinq* ans, profession de *Catholocat* demeurant à *Wormheim* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Guillaume Mathiesen* âgé de *trente sept* ans, profession de *Catholocat* demeurant à *Wormheim* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Christien Präscher* âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Wormheim* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Année Sophie Schramborn Pierre Schneidet Guillaume Mathiesen et Christien Präscher ont devant me fait signer*

*Meuses*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> de *Cologne*

CANTON de *Sprick*

MAIRIE de *Waldorf*

N.º *162*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt*, le *vingt* *sept* du mois de *Septembre* par-devant nous, *Jacques Meuser* Maire de *Waldorf* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Joseph Trimbom* âgé de *trente* ans, né à *Hammerich* département de *la Moselle*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle* fils de *Guillaume Trimbom* et de *Christine Aulper* département de *Rhin et Moselle* qui nous ont déclaré consentir.

Et demoiselle *Gertrude Weirich* âgée de *vingt sept* ans, née à *Waldorf* département de *la Moselle*, profession de *Servante* demeurant à *Waldorf* département de *la Moselle* fille de *Jean Weirich* et de *Marguerite Faubendorf* département de *la Moselle* qui nous ont déclaré consentir.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* savoir; la première le *dix sept* *Septembre* et la seconde le *vingt* *quatre* du *même* mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de *deux* extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Joseph Trimbom* et *Gertrude Weirich* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Thodore Hofman* âgé de *trente cinq* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Paul Weirich* âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *voisin* de l'épouse et *George Trimbom* âgé de *vingt six* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Waldorf* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Caspar Risch* âgé de *soixante* ans, profession de *Sergent de la Mairie* demeurant à *Sprickheim* qui nous a dit être *ami* de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Joseph Trimbom*  
les époux, *Paul Weirich*, *George Trimbom* & *Christine Meuser*  
*Risch* ont déclaré ne savoir signer

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEMENT d. Calogne

CANTON de Syrich MAIRIE de Waldorf

N.º 17 - ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent vingt le vingt du mois de Septembre par-devant nous, Jacques Meusel Maire de Waldorf officier de l'état civil, sont comparus le sieur Lambert Engeld vocuf. âgé de vingt huit ans ans, né à Syrich département d. la Roer, profession d. Cultivateur demeurant à Morsdorf - département d. la Roer - fils de Jean Engeld vivant et de Clair Cronenberg decedée demeurant à Syrich département d. la Roer

Et demoiselle Anne Pindorf âgée de cinquante trois ans, née à Aelfel département d. Rhin et Moselle, profession d.  demeurant à Brisdorf - département d. la Roer - fille de Jean Pindorf et de Certude Warty épouse decedée demeurant à Aelfel - département d. Rhin et Moselle

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Waldorf savoir; la première le dix sept du mois de Septembre et la seconde le vingt quatre du même mois que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. des extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Lambert Engeld et Anne Pindorf

sont unis par le mariage. De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jean Eich âgé de vingt six ans, profession d. Journalist demeurant à Morsdorf qui nous a dit être voisin de l'époux et Jacques Moemesheim âgé de soixante trois ans, profession d. Journalist demeurant à Morsdorf qui nous a dit être voisin de l'épouse et Mathieu Boll âgé de soixante six ans, profession d. manusier demeurant à Spitzheim qui nous a dit être ami de l'époux et Caspar Püsch âgé de vingt six ans, profession d. Sergent de la Mairie demeurant à Spitzheim qui nous a dit être ami de l'épouse.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Lambert Engeld  
Waldorf  
Anne Pindorf Jacques Moemesheim, Caspar Püsch et Jean Meusel  
Eich ont daté ce présent acte

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.<sup>T</sup> d. *Cologne*

CANTON d. *Syrühl*

MAIRIE d. *Waldorf*

N.º 18.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *neuf*. le *troisi* du mois d. *octobre* par-devant nous,  
*Jacques Meuser* Maire d. *Waldorf* officier de  
l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Walther* âgé de *quarante un*  
ans, né à *Metternich* — département de *la Roer*, profession de *Cultivateur*  
demeurant à *Metternich* — département de *la Roer* — fils de *Henry Walther* qui présent à l'état  
et de *Anne Marie Dieffenhals* décédée. a d'abord consenti,  
demeurant à *Metternich* — département de *la Roer*

Et demoiselle *Anne Saaps* âgée de *vingt deux* ans,  
née à *Syrenich* — département de *la Roer*, profession de  
demeurant à *Syrenich* — département de *la Roer* — fille de *Antoine Saaps*  
et de *Christine Werber*  
demeurant à *Syrenich* — département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Waldorf* — savoir; la première le *premier* du mois d. *octobre* — et la seconde le *huit* du même mois — que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir de — extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Walther* et *Anne Saaps* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Théodore Syrenich* âgé de *vingt sept* ans, profession de *Cultivateur* — demeurant à *Badorf*  
qui nous a dit être *parent* de l'épouse  
et *Pierre Werber* — âgé de *quarante un* ans, profession de *Cultivateur*  
demeurant à *Hemmerich* — qui nous a dit être *parent* de l'épouse  
et *Jean Pönnel* — âgé de *quarante* ans, profession de *Cultivateur*  
demeurant à *Syrenich* — qui nous a dit être *ami* de l'épouse  
et *Casper Pirsch* — âgé de *trente six* ans, profession de *Sergent de la Meuse*  
demeurant à *Syrenich* — qui nous a dit être *ami* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le present acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

*Judruiß Karl Pönnel*  
*Anton Pönnel*  
*Meuser*  
*Anne Saaps* *Casper Pirsch* et *Jean Pönnel* ont d'abord  
me saoir signé.





17.

TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes de mariages de la mairie de Waldorf.  
pour l'an 1807. dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	M.			R.	
9.	Moty Jean. et mechtilla Kouchl	26 Mayj.	18.	Fralkas Pierre et anne Paas	13 Octobre.
16.	Szrüncker Thierj. et Marie Zimmermann	6 Septembre.			
8.	Grasfort Jacques et anne Marie Rang	14 Mayj.	11.	Lindentoven Guillaume et anne Marie Graess	12 Janvier.
15.	Dumetrel Jean et Elisabeth Lodage	14 Janvier.	17.	Linnard Pierre et Carle Mühlens	14 Mayj.
17.	Engels Lambert et anne Zinsdorf	30 Septembre.	10.	Wand Gerard et Gertrude Schwanborn	15 Juin.
			12.	Wies Andri et Claude Klein	26 Juillet.
11.	Salckenstein Pierre et Agnes Pfaff	12 Juillet.			
13.	Lup Henry et Marie Effens	16 Août.	5.	Sybert Guillaume et Helene Schapp	14 Janvier.
			15.	Schnigdel Pierre et Anne Sophie Schwanborn	19 Septembre.
2.	Forty Pierre et Catherine Bensch	18 Janvier.			

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	<i>T.</i>			<i>W.</i>	
<i>18.</i>	<i>Trumborn Joseph et Portuade Maurice</i>	<i>29 Septembre 1800</i>	<i>17.</i>	<i>Wiedt Mathieu et Claire Jaffren Steim Wappenschmitt Martin J. No second et Anne Catho. Busch</i>	<i>10 Février</i>
	<i>W.</i>		<i>19.</i>	<i>Herlett Oeopoi et Agnes Jastlander</i>	<i>15 Novembre</i>